
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2013

DCM N° 13-09-26-1

Objet : Mise en place d'animations pendant la pause méridienne - Projet Entr'Act.

Rapporteur: Mme BORI

Chaque jour environ 3100 enfants fréquentent la restauration scolaire de la Ville de Metz. Ce temps de détente et d'accueil collectif s'apparente à un moment privilégié de partage avec les enfants.

Dans un souci permanent d'améliorer la qualité de la pause méridienne, la Ville de Metz souhaite valoriser ce temps en sensibilisant et initiant les enfants aux pratiques culturelles, sportives et citoyennes, occasion d'ouvrir leur regard sur ce qui les entoure.

Dans le cadre du développement d'un Projet Educatif Local qui tend à rassembler l'ensemble des acteurs éducatifs, cette action vise à renforcer d'ores et déjà le partenariat autour de l'enfance et de la jeunesse. Ce dispositif mobilisera à la fois des partenaires associatifs ainsi que des intervenants municipaux.

Les actions ciblées porteront sur les thématiques suivantes :

- sport, santé et nouvelles technologies,
- développement durable et citoyenneté,
- culture.

Il pourra ainsi s'agir de Land 'Art, de jeux coopératifs ou d'expériences scientifiques, tout comme de la création de bande-dessinée, de l'initiation aux échecs. Des interventions sont également prévues autour du chant choral, animées par une professionnelle spécialisée en "musique et handicap".

En complément, des animations seront proposées par l'Ecole des Sports de la Ville de Metz.

Sept cent séquences d'animations seront proposées aux enfants au cours du dernier trimestre 2013.

Ces animations s'adresseront aux enfants des écoles maternelles et élémentaires déjeunant à la restauration scolaire. Elles s'adapteront aux contraintes de chaque site et n'engendreront aucun surcoût pour les familles.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'engager ces actions, à titre expérimental, au cours du 1er trimestre de l'année scolaire 2013-2014,
- d'approuver le versement des subventions aux associations partenaires pour un montant global de 35 706,50 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du 4 juillet 2013 approuvant le Budget Supplémentaire 2013 de la Ville de Metz,

VU les projets présentés par les différentes associations,

CONSIDERANT, la volonté la Ville de Metz de développer un service de restauration scolaire de qualité et accessible à tous les élèves des écoles publiques messines.

CONSIDERANT, l'objectif de la Ville de Metz de valoriser ce temps de la pause méridienne en mettant en œuvre le projet d'animation Entr'Act,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE

- **D'APPROUVER** la mise en place du partenariat avec différents intervenants extérieurs amenés à proposer des activités spécifiques dans les restaurants pendant le temps de la pause méridienne,
- **D'ACCORDER** au titre du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2013-2014 les subventions suivantes :

Associations	Subvention
PUSHING	3250,00 €
INSTITUT DES MUSIQUES D'AUJOURD'HUI	2650,00 €
EMARI	1822,50 €
ASSOCIATION PAS ASSEZ	2820,00 €
DANSE EXPRESSION	400,00 €
ECOLE DE LA PAIX	1440,00 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FOL MOSELLE	3142,00 €
MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE METZ	4240,00 €
CANTUS FIRMUS	2520,00 €

FAUX MOUVEMENT	1452,00 €
TOUS BRANCHES	440,00 €
MJC BORNY	500,00 €
CPN COQUELICOTS	1740,00 €
MODUL RANCH	1820,00 €
BOUTS D'ESSAIS	580,00 €
UNICEF	100,00 €
COMPAGNIE ENZ	5890,00 €
ECOLE FRANCAISE D'ECHECS DE METZ	900,00 €

Pour un montant global de 35 706,50 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Action Educative
Commissions : Commission de l'Enseignement
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ